

<p style="text-align: center;"><b>PV DE LA COMMISSION PERMANENTE DES RETRAITES DU 21 MARS 2017</b></p>
--

**Présents :**

Balzan Devulder Marie Paule,  
Carfantan Serge, (rapporteur),  
Dufour Claude,  
Forget Jacques,  
Genovese Joseph,  
Malnou Baldy Véronique,  
Mazzella Albert,  
Peleyras Jean Paul,  
Paulello Alain,  
Szufa Annie,

**Excusés :**

Gautron Alain (secrétaire général),  
Houist Marie Thérèse,

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du 25 Octobre 2016,
- Points d'actualité institutionnels,
- Projet d'articles pour le « Point Retraite N° 26 »,
- Calendrier des réunions 2017,
- Questions diverses.

## **1 - Approbation du PV du 25 Octobre 2016**

Le PV de la commission permanente des retraités du 25 Octobre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **2 - Points d'actualité sociale**

### **21- Elections professionnelles CNAMTS DRSM**

Annie Szufa rappelle que les élections professionnelles au CCE de la CNAMTS se dérouleront prochainement, dans la foulée de celles qui se sont déroulées dans les directions régionales du service médical.

Celles-ci visent, en nombre les cadres, les praticiens-conseil et les informaticiens et les employés, contrairement aux élections régionales où la proportion d'employés est plus importante.

Le Snfocos, 1<sup>ère</sup> organisation syndicales toutes catégories d'employés confondus au niveau régional, aura plus de difficultés au niveau national. Les praticiens conseils, afin d'être dignement représentés ont conclu un accord avec le SAPC.

### **22- Programme de négociations Ucanss**

L'Ucanss vient de communiquer aux organisations syndicales son programme de négociation pour l'année 2017. Comme il fallait s'y attendre, ce programme ne porte que sur des mesures non couteuses, provoquant le mécontentement des organisations syndicales.

### **23- Séminaire « Complémentaire Santé »**

Annie Szufa informe les membres de la commission qu'un séminaire sur la complémentaire santé, « aspect haut degré de prévention » s'est récemment tenu, mais elle ne dispose pas à ce jour des éléments de retour.

### **24- Situation d'un ADD**

Les membres de la commission sont informés que le Directeur de la CAF de Strasbourg a été suspendu, en l'attente d'une procédure de licenciement à l'initiative du Directeur de la CNAF. Il est précisé que cette démarche est tout à fait illégale et que seul le Conseil d'administration a le pouvoir de licencier un Agent de Direction.

Le SNFOCOS a condamné immédiatement la méthode employée et n'a pas manqué de rappeler cette règle de droit.

Véronique Malnou Baldy déplore également le fait qu'un collègue ait pu accepter d'assurer la direction par intérim de la Caf de Strasbourg. Elle en profite pour préciser que les CAF sont dans une situation catastrophique et que beaucoup de souffrance morale frappe les salariés des organismes.

## 25- Réforme du régime unique

L'article 43 de la loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraite instaure la liquidation unique entre les 3 régimes de retraite dits « alignés », le RG, le RSI, la MSA. Le principe de la LURA est de calculer et de verser une pension unique à un assuré poly-affilié des régimes alignés.

La note de la CNAV destinée au Conseil d'orientation des retraites, portant sur la prévision de l'impact de la liquidation unique dans les régimes alignés, précise qu'au début de l'année 2016, plus de 50 % des hommes et 40 % des femmes âgés de 40 ans et plus ont ouvert des droits dans plusieurs régimes de base.

Cette note souligne également que le nouveau mode de calcul applicable au 1<sup>er</sup> Juillet 2017 devrait réduire le nombre de retraites de droit direct liquidées par le RG de 5 % pour les retraites ayant une date d'effet en 2017, entre 8% et 9 % entre 2018 et 2022 et entre 10% et 13% sur 2023 -2060.

Au global, la LURA entrainerait une baisse de pension autour de -0,9% pour les départs entre 2020 et 2027 et de -0,4% en 2060, sous l'effet de l'allongement de la durée requise pour le taux limitant l'effet sur la proratisation.

Globalement l'économie pour les 3 régimes devrait atteindre 150 M€ en 2020.

## 26- Régimes Agirc et Arrco

Un communiqué de presse du 16 mars 2017 de l'Agirc et Arrco a été diffusé afin de faire part des résultats des régimes complémentaires de retraite.

Un déficit global de 2,24 milliards d'euros en 2016 en légère amélioration est enregistré (3 milliards d'euros en 2015). Ces résultats sont donc conformes aux objectifs fixés et justifient la poursuite des efforts entrepris pour les signataires de l'accord.

<b>Principaux résultats Agirc-Arrco 2016</b>		
<i>(en milliards d'euros)</i>		
Ressources	63 678	+ 3,1 %
Charges	73 418	+ 2,8 %
<b>Résultat technique avant transferts</b>	<b>- 9 740</b>	
Transferts financiers :		
- Arrco/Agirc	---	
- Contribution d'équilibre de l'AGFF	5 445	
<b>Résultat technique après transferts</b>	<b>- 4 295</b>	
Résultat financier	1 986	
<i>(Produits financiers + Résultat exceptionnel)</i>		
Résultat exceptionnel	73	
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>- 2 236</b>	

### **3 - Projet d'articles pour le « Point Retraite N° 26 »**

Serge Carfantan précise qu'en raison de ses obligations personnelles en tant que trésorier d'une association qui gère un établissement pour adultes handicapés et qui fêtera ses 50 ans au cours de l'année 2017, il ne sera pas en mesure de rédiger seul les articles nécessaires à la publication du prochain numéro du « Point retraite ». Il rappelle que ce travail est lourd et qu'il ne peut pas reposer sur un seul membre de la commission.

Marie Paule Balzan Devulder propose de rédiger un article sur les conditions de rédaction, de révision, de révocation et de conservation des directives anticipées suite à la parution du décret et de l'arrêté publiés au Journal officiel du 5 août 2016.

Il demande donc à ce que chacun produise un article prêt à diffuser, en s'inspirant, soit des documents remis par Annie Szufa, soit en faisant des recherches sur internet ou dans des revues personnelles.

Le « point retraite N° 26 » devrait être diffusé d'ici la fin du mois d'avril. Les articles sont donc attendus au plus tard pour le 15 avril 2017.

### **4 - Calendrier des réunions 2017**

La réunion du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 sera fixée lors de la réunion du mois de juin.

### **5 - Questions diverses.**

Aucune question diverse n'est posée.

La séance est levée à 12 heures 15.

**Prochaine réunion est fixée au 22 juin 2017 à la Michodière à 10 heures 30.**